

ARGONNE  
ARDENNAISE

*le Mag'*

n° 46 / avril 2021



Poussez la porte de votre nouvel  
espace France Services ! p.8

 **argonne  
ardennaise**  
Communauté de Communes



# Sommaire

Édito du Président .....	p.3
Finances .....	p.4
L'Argonne Ardennaise se projette sur 5 ans : 10 millions d'euros au service du territoire	
Habitat .....	p.6
Logements à louer	
Destruction de ruines : une nouvelle aide financière sur le territoire	
France services .....	p.8
Votre Maison des Services au Public (MSAP) devient France Services	
Vie Associative .....	p.10
Le FJEPCS La Passerelle monte un chantier d'insertion autour du vélo	
Découvrez le Coin des Assos	
Déchets ménagers .....	p.12
Développement touristique .....	p.13
Entreprendre et développer .....	p.14
Baisse des tarifs en zones d'activités	
Soutien économique aux entreprises	
Dispositif ACCOR : retours d'expérience	
LEADER : le programme Facilo'courses	
Environnement .....	p.19
Une structure pour encourager les projets énergies renouvelables	
Sorties Natura 2000 : à la découverte de la biodiversité locale	
En 2021, le partenariat avec le CERFE s'enrichit	
Travaux .....	p.22
Services à la population .....	p.23

Les actualités des services  
et du territoire, c'est sur  
[argonne-ardennaise.fr](http://argonne-ardennaise.fr) et  
 [@argonne.ardennaise](https://www.facebook.com/argonne.ardennaise)

Argonne Ardennaise Le Mag' est édité par la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise  
44-46 rue du Chemin Salé - 08400 VOUZIERES - Tél. 03 24 30 23 94 - [argonne-ardennaise.fr](http://argonne-ardennaise.fr)

Directeur de publication : Benoît SINGLIT, Président

Rédaction, mise en page : Lorraine Schulz Taverne, chargée de communication

Crédits photos : CC de l'Argonne Ardennaise, Freepik - Impression : Imprimerie Félix (Vouziers)

Tirage : 9 300 ex. - Diffusion : Travail-Partage - ISSN : n° 2260-3190



Nous voilà de nouveau dans une période complexe, une situation sanitaire qui ne nous permet plus de vivre librement, de partager des moments conviviaux, d'organiser des activités, d'aller au spectacle, de rencontrer nos proches.....

Des activités économiques de nouveau à l'arrêt, des commerces qui ne peuvent pas ouvrir, d'autres qui tournent au ralenti, des délais d'approvisionnement qui s'allongent....

Maintes raisons de baisser les bras, de ne plus espérer.

Et pourtant, une importante mobilisation des professionnels de santé, y compris des retraités de notre secteur, permet d'administrer les vaccins en fonction des disponibilités. La structuration en communauté professionnelle territoriale de santé, coordonnée par le docteur Dumont, va permettre d'accroître le rythme de vaccination pour le bien de tous.

Que tous les soignants soient ici remerciés pour les efforts consentis et pour leur sens des responsabilités.

Importante mobilisation également de l'ensemble des acteurs de notre territoire tant économiques, qu'associatifs ou institutionnels ; quelques initiatives vous sont présentées dans ce numéro 46.

A la lecture de ce Mag' et en écho au Mag' précédent où je mettais en avant le travail des commissions intercommunales, vous constaterez l'importance des actions mises en place tant au niveau du soutien économique que des services à la population, de l'amélioration de l'habitat ou du développement du tourisme.

Les orientations budgétaires traduisent cette volonté d'accompagner l'Argonne Ardennaise dans sa mutation vers un territoire d'avenir. Notre situation financière saine nous permet d'investir dans le développement de notre territoire et dans l'accompagnement des habitants sans augmenter les impôts.

La labellisation France Services qui vient d'être obtenue en partenariat avec la Sous-Préfecture de Vouziers est la démonstration que la volonté et la coopération permettent de mettre en place des services adaptés à nos spécificités, pour le bien de tous, tout en optimisant l'usage de l'argent public.

Cette volonté d'agir est d'autant plus efficace qu'elle est partagée par le plus grand nombre. L'ambition de ce Mag' est de témoigner de ces actions, mais c'est aussi de donner à chacun l'envie d'agir.

Bonne lecture à tous !



**Benoît SINGLIT**

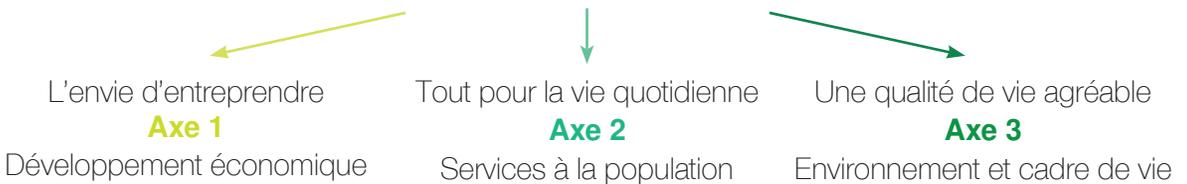
Président de la Communauté de  
Communes de l'Argonne Ardennaise

# Votre Communauté de Communes / Finances

## L'Argonne Ardennaise se projette sur 5 ans : 10 millions d'euros au service du territoire

Le 8 avril dernier, les budgets ont été adoptés en Conseil Communautaire. Directement liés au projet politique du territoire, ils en sont la traduction opérationnelle pour les 5 ans à venir. Un seul objectif : l'Argonne Ardennaise, un territoire où il fait bon vivre et entreprendre !

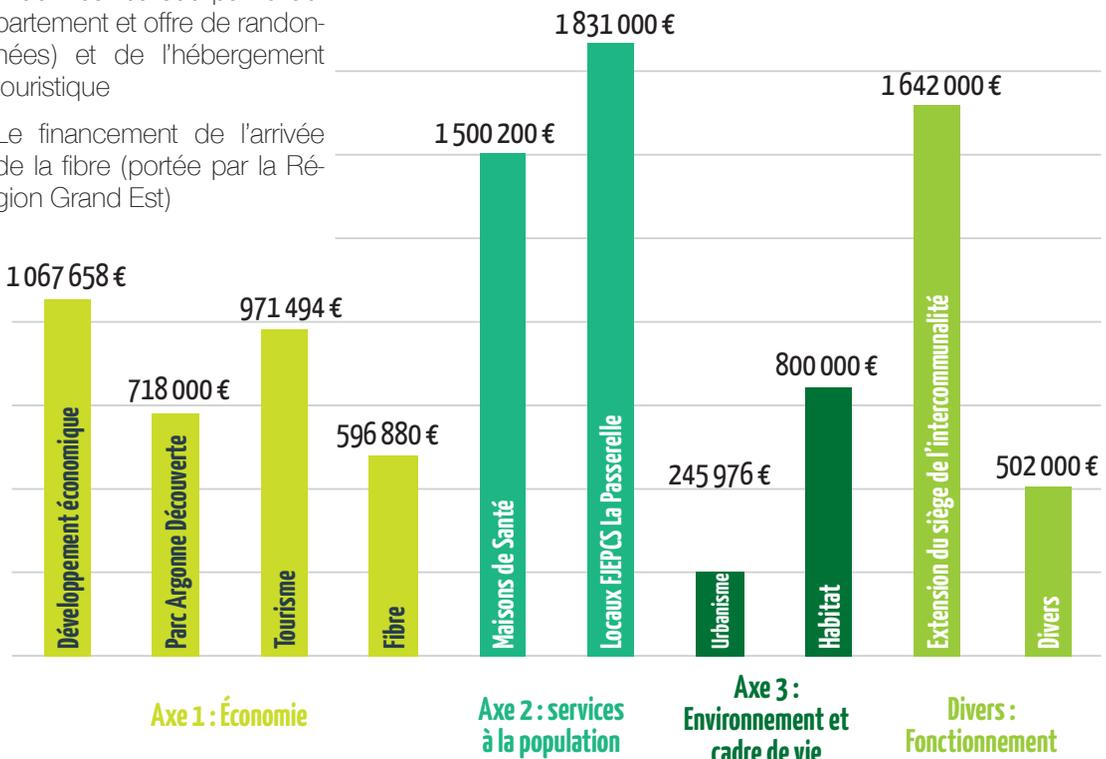
### L'Argonne Ardennaise : le projet politique sur les 5 ans à venir



### Principaux investissements prévus pour la période 2021-2025

- Aide aux entreprises pour les soutenir dans leurs projets de développement
- Intégration dans la société d'économie mixte pour les énergies renouvelables
- Le développement touristique autour de l'itinérance (financement voie verte Sud Ardennes réalisée par le département et offre de randonnées) et de l'hébergement touristique
- Le financement de l'arrivée de la fibre (portée par la Région Grand Est)
- La construction des maisons de santé de Buzancy et Vouziers
- L'extension des locaux du FJEPCS La Passerelle
- La réalisation du plan local d'urbanisme intercommunal
- Les aides à la réhabilitation de l'habitat (rénovation énergétique, aides pour les façades et toitures, résorption de ruines...)

### Les investissements 2021-2025



## Non pas un, mais des budgets

Le budget général de l'Argonne Ardennaise se découpe en deux grandes parties :

- **Le fonctionnement** : le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux. Dans les dépenses on trouve notamment les charges de personnel, fournitures et consommables, la gestion courante, mais également les subventions aux associations, des actions comme la lutte contre la désertification médicale, le fonctionnement des bornes de recharge électriques...

- **L'investissement** : le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Communauté de Communes à moyen ou long terme. Comme pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à acquérir du patrimoine au sens large : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, équipements et dispositifs d'aides... On y retrouve entre autres l'aire d'accueil des gens du voyage, les logements à louer, la pépinière d'entreprises, le centre aquatique, les aides à l'habitat et aux entreprises... C'est cette partie qui présente, en page précédente, les nouveaux projets ou la continuité des actions existantes pour les 5 prochaines années.

### Impact financier de la Covid-19 en 2020

- Perte de recettes sur les actions courantes de la collectivités (PAD, baisse du prix de vente des matériaux concernant les ordures ménagères ...) : 332 000 €
- Exonération faite sur les loyers aux entreprises et pour les ordures ménagères concernant les commerces ayant dû fermer au public : 24 000 €
- Coût de fonctionnement des services (primes Covid, achat des équipements de protections individuels) : 46 000 €
- Aide aux entreprises : 153 000 €
- Aide à la population (opération masques + chèques cadeaux) : 203 000 €



### Les actions de la Communauté de Communes en 2021

La situation financière saine de la collectivité permet d'envisager la mise en place d'un programme d'actions sans augmenter la fiscalité et ce, malgré l'impact de la Covid-19 (voir ci-contre). Les principales actions qui seront mises en place sur 2021 sont les suivantes :

- soutien accru au FJEPCS La Passerelle pour la mise en place de ses actions, notamment en matière de mobilité et d'insertion,
- subvention à l'association Assimil pour l'implantation d'une auto-école solidaire,
- la création d'un service d'intervention sociale en gendarmerie,
- la mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire avec la FDEA,
- la mise en place d'un programme d'actions agricoles et d'un projet alimentaire territorial,
- le soutien à la mise en place d'actions de soutien sport-santé pour la rentrée 2021,
- des actions de recrutement de médecins généralistes sur le territoire.

Les travaux d'extension du siège de l'intercommunalité commenceront, quant à eux, en 2022.

# Vos services de proximité/ Logements à louer

Plus de photos sur [www.argonne-ardennaise.fr](http://www.argonne-ardennaise.fr)

## Belleville-et-Châtillon-sur-Bar

Appartement (T5 / 131 m<sup>2</sup>)



Loyer : 470 € + 20 € de charges pour l'entretien de la chaudière, de la fosse septique et de la VMC.

RDC : salon/salle à manger ouvert sur la cuisine, WC.

A l'étage : 4 chambres, salle de bain et WC.

Chauffage au gaz + tubage pour l'installation d'un poêle à bois ou granulé.

Classe énergétique : C, GES : C.



## Rénover son logement en Argonne Ardennaise

### Adaptation du logement et précarité énergétique



Les quatre thèmes retenus pour le Programme d'Intérêt Général sont :

- la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé,
- le traitement de la vacance par une aide au financement des travaux pour les propriétaires bailleurs,
- l'amélioration de la performance thermique des logements et la lutte contre la précarité énergétique,
- l'adaptation des logements aux besoins de personnes âgées et/ou à mobilité réduite.

Si vous répondez aux conditions de ressources, les aides de l'ANAH seront les suivantes :

- aide de 35% ou 50% du montant des travaux HT (plafonné à 20 000 € HT de travaux)

- prime pouvant aller jusqu'à 2 000 € (uniquement pour le volet lutte contre la précarité énergétique).

De plus, les élus de l'Argonne Ardennaise sont convenus d'une aide financière complémentaire sur les volets de l'amélioration de la performance thermique des logements et la lutte contre la précarité énergétique, ainsi que l'adaptation des logements aux besoins de personnes âgées et/ou à mobilité réduite. Cette aide complémentaire est égale à 10% maximum du montant des travaux éligibles aux aides de l'ANAH. **Attention, cette aide prendra fin en septembre.** Renseignez-vous dès maintenant auprès de notre gestionnaire Habitat (voir coordonnées page suivante).

### Dispositif Toitures-Façades

Pour qui ? Propriétaires occupants et non occupants (hors personnes morales) effectuant des travaux de rénovation, sous condition de ressources.

Réfection de toiture : taux de 15%, soit une subvention maximale de 1500 €.

Ravalement de façade : taux de 25%, soit une subvention maximale de 2 500 €.

## Destruction de ruines : un nouvelle aide financière sur le territoire

Dangereux ou délabrés, certains bâtiments doivent être démolis faute de pouvoir être sauvés. Une destruction qui peut s'avérer coûteuse bien que nécessaire. L'Argonne Ardennaise aide financièrement les propriétaires pour cette opération.

### Définir ce qu'est une ruine

Dans le cadre de cette aide, seront considérées comme ruines les constructions à usage d'habitation ou agricole qui :

- présentent un risque pour la sécurité des personnes et des biens,
- se trouvent en état de délabrement avancé,
- ne peuvent faire l'objet d'une rénovation pour des contraintes techniques.

### Quels types de travaux sont financés ?

- Les travaux de démolition totale du bâtiment.
- L'évacuation des gravats, la remise en état du terrain.
- La sécurisation des mitoyennetés.

### Les bénéficiaires

Les personnes pouvant souscrire à cette aide sont les personnes physiques ou morales, propriétaires, usufruitières ou en indivision du bâtiment concerné, sur le périmètre de l'Argonne Ardennaise. Les communes du territoire peuvent également déposer des dossiers.

### Montant de l'aide

L'aide attribuée est de 50% du montant des travaux éligibles à la subvention. Ce montant éligible est plafonné à 10 000€; la subvention maximale que le dépositaire du dossier peut obtenir est donc de 5 000€.



La destruction d'une ruine permet de réutiliser l'espace pour un nouveau projet, valorise la parcelle et embellit le cadre de vie.

### Conditions

- Aucune condition de ressources.
- Le bâtiment doit être situé dans le bourg.
- La destruction doit concerner l'ensemble des biens sur l'unité foncière.
- La subvention n'est versée qu'après l'évacuation totale des gravats et remise en état du terrain.
- **Les travaux ne doivent pas être commencés avant l'accord écrit de la communauté de communes.** Il est néanmoins possible de demander une dérogation pour commencer les travaux en cas d'urgence.

### Contact

Caroline GUTKNECHT  
Gestionnaire Habitat

☎ 03 24 30 23 94

✉ logements@argonne-ardennaise.fr

Afin de connaître les travaux éligibles et les conditions d'attribution des subventions, contactez le service Habitat de la Communauté de Communes.

**DANS TOUTS LES CAS, NE COMMENCEZ PAS LES TRAVAUX AVANT DE DEMANDER CES AIDES !**

# Vos services de proximité/ MSAP

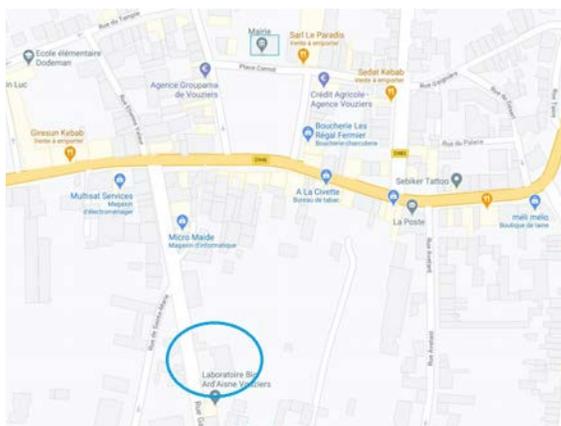


## Votre Maison de Services au Public (MSAP) devient France Services

Nouveaux locaux, nouveaux services, nouveaux équipements... Depuis le 1er avril, votre MSAP évolue pour vous proposer un accompagnement toujours plus près de vos besoins !

### Ce qui change

- Le nom : la MSAP se nomme désormais **France Services**
- Le lieu : l'accueil se fait dans les locaux de la **sous-préfecture**, des bureaux spécifiques y ont été installés, respectant la confidentialité des échanges et accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- La mutualisation des agents de la sous-préfecture (Marine Cuif et Isabelle Tessier) et de l'Argonne Ardennaise au sein de France services : amélioration des **conditions d'accueil** et diminution du temps d'attente.
- Les services supplémentaires : les agents France Services ont été formés pour accompagner les usagers dans leurs démarches avec les **impôts**, la **Poste**, les **Ministères de la Justice** et de l'**Intérieur**. Les permanences de l'**Architecte des bâtiments de France** seront également réalisées dans les locaux France Services ; la prise de rendez-vous continuera d'être effectuée auprès du service urbanisme. Les équipements : une **salle de visioconférence** et **deux ordinateurs** à disposition du public.



# Brèves #mobilité

## 8 bornes de recharge pour véhicule électrique bientôt déployées en Argonne Ardennaise



Les études d'implantation des bornes de recharge pour véhicules électriques ont commencé en Argonne Ardennaise. Les 30 et 31 mars dernier, les intervenants impliqués dans le processus (Argonne Ardennaise, élus des communes, entreprises de pose, de raccordement, maintenance et supervision) ont fait le tour des différents emplacements retenus. Les 8 bornes seront implantées à Buzancy, Grandpré, Monthois, Machault, Vouziers, Bairon et ses environs et à sa base de loisirs. Les travaux sont prévus au cours des deuxième et troisième trimestre 2021.

## Retrouvez le stand RézoPouce sur les marchés près de chez vous !

Vous ne connaissez pas encore RézoPouce, le réseau d'auto-stop organisé et sécurisé ? Il est déployé sur tout le territoire de l'Argonne Ardennaise. Inscrivez-vous, tendez le pouce et déplacez-vous en toute tranquillité !



Vous voulez en savoir plus ? Guettez le stand RézoPouce sur les marchés de vos villages ! Barnabé, l'animateur RézoPouce du territoire répondra à toutes vos questions et vous accompagnera dans votre inscription. **(sous réserve des contraintes sanitaires)**



### Ce qui ne change pas

- Les agents : **Claudie TURK** et **Céline LALANDE** continueront de vous accompagner.
- Service à la demande : Céline LALANDE continuera d'assurer les **rendez-vous à l'extérieur** et sera présente en sous-préfecture quand elle n'aura pas de déplacement.
- **Jours et horaires d'accueil** : du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 17h.
- Contact : **03.24.30.47.67**  
**c.turk@argonne-ardennaise.fr**
- L'offre d'**accompagnement** : CPAM, Pôle Emploi, la Caf, la MSA, ADIL, MDPH...



## Le FJEPCS La Passerelle monte un chantier d'insertion autour du vélo



### Un atelier participatif de remise en état

Ce chantier d'insertion, qui commencera à l'automne, va prendre la forme d'un atelier dans lequel participants et bénévoles vont désosser des vélos hors d'usage afin d'en extraire les pièces encore en état. Les pièces seront ensuite réutilisées afin de réparer et/ou remettre en état d'autres vélos, qui seront ensuite loués ou vendus.

En amont du chantier d'insertion, un atelier participatif va voir le jour. Il sera ouvert au public durant les week-ends et les vacances scolaires. Les personnes pourront venir entretenir ou réparer leurs vélos, avec les conseils des bénévoles.

### En recherche de matière première

Afin de pouvoir préparer la mise en œuvre de ce chantier d'insertion, le FJEPCS La Passerelle collecte d'ores et déjà tous types

de vélos (adulte, junior, enfant) mais également trottinettes et tous types d'accessoires (porte bagages, paniers...)

En attendant que le futur atelier soit prêt, les vélos sont collectés en déchèterie de Vouziers.

### Une offre de services nouvelle sur le territoire

Au delà de l'insertion, cet atelier va permettre de répondre à un besoin de service en matière de mécanique cycliste en Argonne Ardennaise.

Il constituera un maillon supplémentaire dans l'écosystème vélo qui se construit sur le territoire, d'une part en proposant une offre de transport supplémentaire en terme de mobilité douce, d'autre part en anticipant l'arrivée de la Voie Verte sud Ardennes.

Un partenariat avec l'école de conduite associative ASSIM'IL permettra de mettre en place

### Qu'est-ce qu'un chantier d'insertion ?

Les ateliers et chantiers d'insertion professionnelle proposent un accompagnement socio-professionnel renforcé des personnes éloignées de l'emploi afin de faciliter leur insertion dans le monde du travail. Les participants sont recrutés sur candidature, selon certaines conditions et en complément de leur accompagnement par une structure adaptée.

un vélo-école, à destination des jeunes et des moins jeunes, pour de meilleures pratiques de circulation sur la voie publique.

### Le chantier recrute !

Les premiers candidats pour intégrer le chantier seront recrutés en octobre. D'ici là, le FJEPCS est à la recherche de bénévoles ayant des compétences en mécanique cycliste et désireux de s'investir dans cette aventure !

Faites-vous connaître auprès de Romain DISCRIT, responsable du chantier pour le FJEPCS au 06 40 13 13 80.

# Associations / Le Coin des Assos

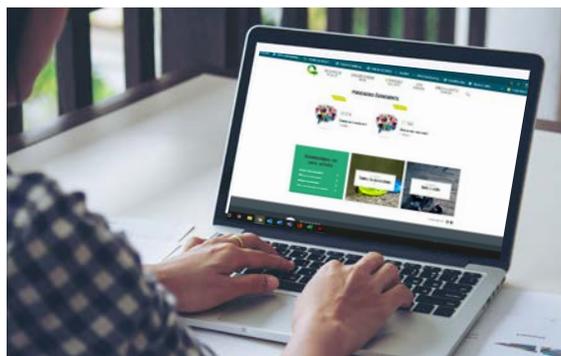
## Découvrez cet espace réservé aux associations sur le site internet de l'Argonne Ardennaise

Né de la consultation des associations et de la Commission Sport et Culture, le Coin des Assos conjugue un agenda partagé, des actus dédiées, l'annuaire des associations du territoire et des ressources documentaires.

### 3 points d'accès

Depuis le site [www.argonne-ardennaise.fr](http://www.argonne-ardennaise.fr), vous pouvez accéder au Coin des assos de 3 façons différentes:

- par le menu : «ASSOCIATIONS CULTURE LOISIRS», raccourci à gauche «accès vers le coin des assos»,
- dans le milieu de la page d'accueil : dans le bloc dédié (à côté de l'accès à la lecture du Mag')
- dans tous les bas de pages (bandeau gris) par l'icône COIN DES ASSOS.



### 4 formulaires

1. [Inscrire mon association](#) pour qu'elle soit référencée dans l'annuaire des associations. Renseignez-y toutes les infos utiles et n'oubliez pas quelques photos !
2. [Diffuser un événement](#) dans l'agenda partagé. Il sera visible des autres associations dans la section prochains événements.
3. [Rédiger une actualité](#) pour partager les dernières informations sur votre association.
4. [Faire une demande de matériel](#) auprès des autres associations. Nous relayerons votre demande par le biais du coordinateur Vie associative. A terme, un catalogue pourra être proposé avec les associations volontaires.

### Les actus du monde associatif

Les articles publiés dans ce module donnent des informations concernant les associations locales (nouvelle activité d'une association, d'un club sportif...) mais également le monde associatif en général (formations, nouvelles dispositions légales...).

### Les prochains événements

Il s'agit de l'agenda partagé. Les associations peuvent nous envoyer les dates prévisionnelles de leurs manifestations ou événements, dès la date choisie ou envisagée. Nous la publierons dans cet agenda partagé afin que les autres associations puissent avoir une vue des manifestations prévues sur une même date pour éviter les doublons sur un même secteur.

### L'annuaire des associations

Faites référencer votre association sur le site. Ainsi vous serez visibles à l'échelle de l'Argonne Ardennaise. Renseignez vos activités, tarifs, photos et contacts via le formulaire !

### La Boîte à outils

Vous y trouverez les documents nécessaires à l'organisation de la vie de votre association, de vos événements, aux demandes de subventions... De nouvelles ressources y seront régulièrement ajoutées.

### Contact

**Laurent SCHEFFER**  
Coordinateur vie associative

☎ 03 24 30 23 94

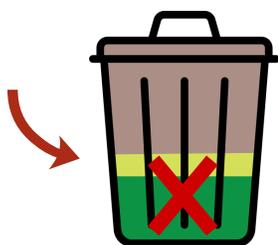
✉ [associations@argonne-ardennaise.fr](mailto:associations@argonne-ardennaise.fr)

# Vos services de proximité/ Déchets ménagers

## 43% des déchets contenus dans nos poubelles n'ont rien à y faire !

Déchets compostables, aliments jetés sans avoir été déballés, épluchures... tous ces déchets devraient se retrouver ailleurs que dans la poubelle de la cuisine. Avec l'augmentation prochaine de la taxe sur les activités polluantes, alléger notre poubelle c'est également éviter de voir trop augmenter la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

10% de nos déchets sont des produits alimentaires non déballés



1/3 de notre poubelle contient des déchets compostables



Compostage en tas, silo, bac ou lombricompostage

Conseils pour éviter le gaspillage alimentaire



### Faire les courses

- ✓ Je vérifie mes stocks.
- ✓ Je planifie mes menus.
- ✓ Je prépare ma liste de courses.
- ✓ Je vérifie les dates de péremption.
- ✓ Je congèle ce qui doit l'être.
- ✓ Je finis les courses par le frais et les surgelés.
- ✓ Je respecte la chaîne du froid.

### A la maison

- ✓ Je range mon frigo.
- ✓ Je respecte la règle «1<sup>er</sup> entré, 1<sup>er</sup> sorti».
- ✓ J'emballer les aliments dans des boîtes hermétiques.
- ✓ Je dose mes aliments pour éviter les restes.
- ✓ Je cuisine les restes.
- ✓ Je cuisine les fruits et légumes défraîchis, abîmés ou «moches» ainsi que les fanes.

### Déchets compostables

Épluchures, coquilles d'œuf, marc et filtres à café, restes de pain, sachet de thé, papier absorbant, mouchoirs en papier, agrumes (en petite quantité), restes de repas (hors viandes et sauces), végétaux.

**X** On ne peut pas y mettre les fromages, laitages, langes, litières, huile, mégots, cheveux, sacs d'aspirateur, crustacés, sable, huîtres, charbon, viandes et poisson.

### Déchets de jardin

Tontes, branchages, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, orties, pissenlits, paille, sciure de bois, algues, fumier.

**X** On ne peut pas y mettre les résineux (thuyas, laurier, sapin...), les os, les animaux morts, terre, cailloux, excréments.

## Des sentiers de randonnée bien balisés !

Au moment d'écrire ces lignes, les services de la Communauté de Communes et ses partenaires mettaient la touche finale aux différents panneaux qui jalonnent les prochains sentiers aménagés et balisés, de Bairon à Autry.

Chaque panneau de départ de randonnée donnera un aperçu de l'offre d'autres sentiers aux alentours.



Un fléchage complet guidera les promeneurs en cours de balade.



En complément, des panneaux informatifs évoqueront l'histoire, le patrimoine ou la biodiversité à observer.



Plusieurs dizaines de sentiers de randonnée seront aménagés à partir de cet été et dans les prochaines années. Nous reviendrons sur ce projet dans le prochain magazine. D'ici là, voici plusieurs solutions pour suivre les actualités touristiques au quotidien :

- La page Facebook de l'Office de Tourisme : Destination Argonne en Ardenne
- La page Facebook de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise
- La newsletter de l'Office de Tourisme (inscription sur [www.argonne-en-ardenne.fr](http://www.argonne-en-ardenne.fr), « Les bons plans de l'Argonne »)

### Contact

**Oriane GUILLIN**  
Chargée de développement

☎ 03 24 30 23 94

✉ [secretariat@argonne-ardennaise.fr](mailto:secretariat@argonne-ardennaise.fr)

## Zone d'activités communautaires : le tarif des parcelles en baisse

Sur la base d'une réflexion initiée par la commission Commerce-Artisanat-Industrie de la Communauté de Communes, un travail de refonte de la politique tarifaire appliquée sur les deux zones d'activités du territoire (Vouziers et Buzancy) a été mené.

### Zone d'activité de Vouziers

Initialement, les parcelles des zones d'activités de Vouziers avaient été fixées sur la base de 3 zones distinctes :

- zone haute à 13 € HT/m<sup>2</sup>,
- zone moyenne à 11 € HT/m<sup>2</sup>,
- zone basse à 9 € HT/m<sup>2</sup>.

#### Nouveaux tarifs :

**2 zones tarifaires : 9 € HT/m<sup>2</sup> et 7 € HT/m<sup>2</sup>**

La baisse du tarif des parcelles aura un impact financier, mais c'est un choix stratégique qui permettra à des entreprises locales de pouvoir acheter et ainsi s'implanter ou se développer. C'est aussi un argument de poids pour l'attractivité économique du territoire, dans l'optique d'attirer de futurs candidats à l'installation, extérieurs au territoire.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter les services de la communauté de communes 03 24 30 23 94 ou [economie@argonne-ardennaise.fr](mailto:economie@argonne-ardennaise.fr)

### Zone d'activités de Buzancy

Pour ce qui concerne la zone d'activités de Buzancy, le prix de vente était fixé à 8 € HT/m<sup>2</sup>.

**Nouveau tarif : 6 € HT/m<sup>2</sup>**

Cette baisse des tarifs s'inscrit en complément de l'évolution du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises pour les projets d'envergure évoquée dans le magazine précédent n°45 (janvier 2021). L'aide à l'investissement sur les dépenses liées à l'immobilier monte à hauteur de 14%, plafonnée à 50 000 € avec un minimum d'investissement d'environ 143 000 €. Attention ! Toute demande d'aide doit se faire sur la base de devis AVANT la réalisation des investissements, donc n'hésitez pas à vous renseigner auprès des services dès le démarrage de votre réflexion !

## La pépinière d'entreprises, ou comment démarrer son activité sereinement

La pépinière se compose de 5 cellules modulables de 150 à 250 m<sup>2</sup>, dont le loyer est réduit les premiers mois pour les nouvelles entreprises avec un bail de 2 ans renouvelable une fois.

Le passage en pépinière permet entre autres de tester la viabilité de son activité, de se faire une clientèle et un réseau. C'est un argument qui peut rassurer une banque lorsqu'il s'agit ensuite de financer des locaux.

Actuellement, 2 cellules sont disponibles. Contactez le service Développement Économique au 03 24 30 23 94.



# Entreprendre et développer / Aides

## Soutenir les entreprises locales en temps de crise...

Depuis le début de la crise sanitaire, l'Argonne Ardennaise accompagne les entreprises par la mise en place de plusieurs actions, qu'elles soient locales ou nationales.



Votre salon de massage est soutenu par



au titre de l'aide locale de solidarité Covid-19



### Plus de 250 000 € versés aux entreprises locales

Deux actions ont été menées directement par la Communauté de Communes en direction du tissu économique local :

- **L'opération bons d'achats** : elle s'est déroulée sur le dernier trimestre 2020. Les quelques 7 900 foyers de l'Argonne Ardennaise ont été destinataires de bons d'achats à dépenser chez les **103 commerçants ou artisans** partenaires. Au total ce sont 81% des bons qui ont été utilisés, soit un montant net de **146 320 €** au bénéfice des entreprises et des habitants de l'Argonne Ardennaise.
- **Aide locale de Solidarité** : elle a été mise en place en complément du Fonds de Solidarité de l'État et de la Région et a pris fin le 31 janvier dernier. Ce sont **104 entreprises** qui ont pu bénéficier d'une enveloppe allant de 1000 € à 2000 €, pour un montant total de **108 213 €**.

### Le Fonds Résistance

Mis en place par la Région Grand Est, le Conseil Départemental des Ardennes, l'Argonne Ardennaise et la Banque des Territoires, cet accompagnement prend la forme d'une **avance remboursable**. Elle doit permettre de renforcer la trésorerie des entrepreneurs, micro-entrepreneurs et petites entreprises les plus fragiles, impactées par la crise sanitaire.

En Argonne Ardennaise, **3 entreprises** l'ont sollicitée pour un montant total de **60 000 €**. Pour connaître les conditions et modalités d'accès à cette avance remboursable, contactez le service Développement économique de la Communauté de Communes (coordonnées en page suivante).

### Mes Courses en Ardennes

Afin d'apporter un soutien, le Conseil Départemental des Ardennes (CD08) et les chambres consulaires ont mis en place il y a 9 mois la plateforme de vente en ligne

[www.mescoursesenardennes.fr](http://www.mescoursesenardennes.fr)

Ce site permet aux producteurs et commerçants de référencer leurs produits gratuitement et d'appuyer la promotion de leurs offres. Le consommateur peut ainsi visualiser l'offre du tissu économique local en temps normal et **continuer de consommer chez ses commerçants habituels** en cas de confinement.

Vous êtes un consommateur ? N'hésitez pas à visiter la plateforme !

Vous êtes un professionnel ? Téléphonez au 03 24 55 66 01 ou écrivez à

[stephanie.martin@cd08.fr](mailto:stephanie.martin@cd08.fr)

[coralie.jacquesson@cd08.fr](mailto:coralie.jacquesson@cd08.fr)

pour connaître les modalités d'accès et de formation !

# Entreprendre et développer / Aides

## Ils ont bénéficié du dispositif ACCOR et ils partagent leur expérience

Dispositif d'aide à la rénovation intérieure et /ou extérieure des locaux commerciaux, ACCOR est un vrai levier pour financer ces travaux. Cette aide financée à la fois par l'Argonne Ardennaise et la Région Grand Est a récemment bénéficié à 3 entreprises locales. Subvention qui peut monter jusqu'à 60% des aides éligibles.

### Le Café du Marché - Vouziers

« Après une bonne expérience dans la restauration/brasserie et voyant le centre-ville se désertifier de plus en plus, nous avons eu envie de redynamiser l'ancien café Le Carnot en offrant un lieu chaleureux mais simple où les gens pourraient se retrouver pour y passer un bon moment. Le nom choisi est le nom historique du café, nous y proposerons également des repas les midis.

Les travaux étant presque terminés, nous attendons de pied ferme l'autorisation de réouverture des bars et restaurants. »

Mesdames WOJTKOWIAK et BILLARD, nouvelles propriétaires du Café du Marché

### Rénovation complète des intérieur et extérieur

- Mobilier : chaises, meuble bar et tables
- Intérieur : habillage des murs de la salle, remise aux normes ERP (établissement recevant du public), plafond
- Plomberie/ WC, climatisation réversible
- Eclairage bar/restaurant
- Remise aux normes de sécurité
- Extérieur : fenêtre, enseigne, rénovation de la terrasse, installation d'un store extérieur

Montant des dépenses éligibles : 45 751, 49 €  
Subvention obtenue : 15 000 €

### Le Maître des Cols

« Passionné de vin depuis toujours, j'avais choisi un parcours professionnel bien différent au départ, puisque j'exerçais depuis le 1er septembre 1999 le métier de professeur des écoles. En août 2015, j'ai créé le magasin de vente de vins et spiritueux «Le Maître des Cols.»

C'est en août 2020, que la société rachète le restaurant 'Le Relais de Bagot' ainsi que la licence IV pour développer et étendre l'activité avec le projet d'ouverture d'un bar à vin et tapas, d'une salle de réception pour les ateliers œnologiques, les salons de vigneron et autres prestations autour du vin.

Le Relais de Bagot était une enseigne historique pour les habitants du secteur. C'était un lieu où toutes les générations aimaient se retrouver. N'étant pas restaurateur, mais néanmoins attaché à l'endroit et désireux de le faire vivre à nouveau, mon projet a donc été de réunir en un même lieu la cave à vin et un bar à vins et tapas afin de permettre à tous de se retrouver dans un lieu convivial, rénové, adapté et fer de lance des produits de qualité. Des transformations importantes ont été engagées dans ce sens : aménagement du magasin, refonte des espaces pour le futur bar à vins, mise à jour des éléments de sécurité incendie.»

Joffrey Chrétien, propriétaire du Maître des cols



### Rénovation des intérieur et extérieur

Montant des dépenses éligibles : 22 138,33 €  
Subvention obtenue : 6 641,50 €

## Carrefour Express - Le Chesne

« Commerçant de proximité depuis 10 ans (Grandpré et Varennes-en-Argonne) et installé au Chesne depuis un an. Je suis entouré de 5 collaborateurs : 2 bouchers et 3 employés libre-service sur le site de Le Chesne. Passionné par le commerce de proximité, j'ai mis en place une relation particulière avec mes clients : nous leur rendons divers services notamment la livraison à domicile et allons jusqu'à porter les courses dans la voiture.

Suite à une opportunité, j'ai repris le 8 à 8 de Le Chesne il y a maintenant 1 an. Je l'ai modernisé développé pour y proposer maintenant un réel magasin alimentaire et multiservice neuf. »

L'investissement total d'environ 220 000 euros permettra au magasin d'être refait dans sa totalité (peinture frigo sol étagères etc.) afin d'améliorer l'accueil clientèle, ce qui rendra alors le magasin plus agréable. Quelques détails sont encore à finaliser mais les clients peuvent d'ores et déjà profiter de ce magasin neuf ».

Monsieur SIMONNET  
gérant du Carrefour Express

### Rénovation des intérieur et extérieur

- électricité, éclairage, peinture et dalles de sol PVC.

Montant des dépenses éligibles : 34 549,35 €

Subvention obtenue : 15 000 €

## Initiative Ardennes, une association au service du monde économique

Initiative Ardennes est une association qui œuvre en partenariat avec la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise pour favoriser le développement économique sur le territoire de l'Argonne Ardennaise.

Sa mission première est d'aider à la création et reprise d'entreprises par l'octroi d'un prêt d'honneur qui aide à la constitution de fonds propres pour le porteur de projet. La boutique Zélia Mod' de Vouziers a pu à ce titre bénéficier de ce prêt d'honneur destiné aux créateurs.

Les prêts d'honneur accordés varient de 7 500 € à 25 000 € selon la taille de l'entreprise et doivent recevoir un accord par un comité d'agrément.

L'association peut intervenir dans les 5 premières années de l'entreprise pour la création d'un emploi pérenne et la réalisation d'investissements correspondant aux critères d'éligibilité.

En 2020, Initiative Ardennes a financé 5 créations et reprises d'entreprises sur le territoire de l'Argonne Ardennaise pour un montant global de 40 000 €.

L'association est financée par l'ensemble des Communauté de Communes des Ardennes, la Région GRAND EST et BPI FRANCE.

Pour plus de renseignements :  
Initiative Ardennes  
03 24 56 08 09

Vous avez un projet d'investissement dans des locaux professionnels ? Besoin de renseignements sur les aides disponibles ? Contactez le service Économie

### Contact

Germain HERBINET  
Animateur économique

☎ 03 24 30 23 94

✉ [economie@argonne-ardennaise.fr](mailto:economie@argonne-ardennaise.fr)

# Entreprendre et développer / LEADER

## Vie des projets LEADER Le programme «Facilo'courses»

### Livrer les courses des personnes âgées à leur domicile

L'association départementale d'aide aux personnes âgées et handicapées (ADAPAH), en partenariat avec le Carrefour Market de Vouziers, a lancé son opération Facilo'courses pour donner plus d'autonomie aux personnes âgées dans leur choix d'alimentation. Il permet d'accéder facilement au catalogue de produits et de se faire livrer à domicile. Cette prise d'autonomie s'accompagne d'un gain de temps pour les auxiliaires de vie qui auront plus de temps à consacrer aux usagers.

### Innover ensemble

L'association de ces deux acteurs a permis de faire naître un concept innovant pour améliorer le bien-vieillir des populations rurales grâce à l'usage des nouvelles technologies.

Ce projet pilote a pour but de se diffuser dans tout le département.



© Photo : ADAPAH

### FACILO' COURSES en 4 étapes :

1. J'appelle l'ADAPAH au 06 40 47 65 27 et je m'inscris au programme.
2. L'aide à domicile de l'ADAPAH vient chez moi avec sa tablette.
3. Ensemble, nous choisissons les produits qui correspondent à mes envies et mes besoins sur le site internet du supermarché partenaire.
4. Mes courses me sont livrées, en général le lendemain.

### Bienvenue à Antoine !

Depuis le 1<sup>er</sup> février, Antoine ASCARGORTA a rejoint l'équipe LEADER dans les locaux de la Communauté de Communes. Ingénieur agronome de formation, avec une spécialisation en développement territorial, il a acquis une connaissance fine des territoires ruraux grâce à ses précédentes expériences. Re-mobilisation de friches agricoles, maraîchage urbain, permaculture, agri-voltaïque d'élevage... sont les diverses thématiques qu'il a déjà abordées.



*« Je vais continuer à accompagner les porteurs de projets du territoire, à découvrir les thématiques spécifiques et les acteurs de l'Argonne Ardennaise. Je souhaite également faire entrer le programme LEADER de manière pratique et concrète, par le biais d'animations locales et participatives. »*

Vous avez des projets sur le territoire ? Contactez Antoine !

	<h3>Contact</h3> <p>Antoine ASCARGORTA Chargé de mission LEADER</p> <p>☎ 03 24 30 23 94 ✉ leader@argonne-ardennaise.fr</p>
--	--

# Notre territoire / Environnement

## Une structure pour encourager les projets énergies renouvelables sur les Ardennes

Une société d'économie mixte locale a été créée à l'échelon départemental afin d'impulser une dynamique de territoire dans le domaine des énergies renouvelables. L'Argonne Ardennaise a voté l'entrée au capital de la «SEM ENR» le 17 février dernier.

### Regrouper les acteurs du territoire

Cette SEM est une société anonyme, dont le capital est à la fois composé de fonds publics et de fonds privés. Le capital doit cependant être majoritairement détenu par les actionnaires publics, à savoir la région Grand Est, le département des Ardennes et sept intercommunalités, dont l'Argonne Ardennaise pour environ 3,5 millions d'euros. La part privée (environ 1,4 millions d'euros) est apportée par la Caisse des dépôts et consignations, la Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes, la Caisse d'Épargne Grand Est, Groupama Nord-Est, le groupe Covéa et Ardennes Développement.

### Dans quels domaines intervient la SEM ?

La SEM a pour objet de favoriser par l'apport de capitaux :

- des ouvrages de production et/ou de distribution d'énergie d'origine renouvelable (exemples : panneaux photovoltaïques, éoliennes...),
- des ouvrages de production et/ou distribution de chaleur et/ou de froid d'origine renouvelable (exemple : géothermie),



- des installations permettant de stocker l'énergie, sa gestion intelligente, sa consommation ou son auto-consommation,
- des infrastructures ou équipements visant à réduire le recours aux énergies fossiles ou aux dérivés du pétrole (exemple : production de biogaz).

La SEM ENR est donc un outil visant à favoriser la mise en place des projets d'énergies renouvelable et de développement durable. Elle pourra également les développer et/ou les réaliser et/ou les exploiter, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, l'objectif étant que la valeur ajoutée créée par ces installations sera réinvestie dans des projets locaux.

**Pour plus d'infos, contactez votre mairie.**



Dans le cadre des projets avec la SEM ENR, la Communauté de Communes cherche à faire un état des lieux des possibilités de déploiement du photovoltaïque sur le territoire. Si vous possédez des terrains à partir de 600 m<sup>2</sup>, dont l'usage ne peut être agricole (friches, anciennes décharges, anciennes carrières, anciens terrains stabilisés, bâtiments agricoles, industriels ou tertiaires...), merci de contacter la Communauté de Communes au 03 24 30 23 94.

## Sorties Natura 2000 : à la découverte de la biodiversité locale

Suivez le guide et faites plus ample connaissance avec les sites « Natura 2000 » de l'Argonne Ardennaise. Ce sont des lieux protégés pour leur contribution à la biodiversité, où vivent des fleurs remarquables, des oiseaux à préserver... Ces prairies, vallées, marais et étangs sont indispensables au maintien de nombreuses espèces, que vous aurez peut-être la chance d'observer ou d'entendre lors d'une des sorties commentées par des spécialistes du Regroupement des Naturalistes Ardennais, de la Maison de la Nature et



du Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne.

### Dimanche 23 mai – 9h à Terron-sur-Aisne (avec le ReNArd)



Les prairies de la Vallée de l'Aisne, accueillent de nombreuses espèces d'oiseaux en période de nidification, venez apprendre à les reconnaître.

### Samedi 29 mai – 9h à Autry (avec le ReNArd)

Venez découvrir et identifier les multiples papillons, oiseaux et fleurs protégés grâce au réseau Natura 2000.

### Mercredi 16 juin – 14h à Cernay en Dormois (avec le CENCA)

Le site des Prairies d'Autry est remarquable pour sa richesse floristique, que vous apprendrez à identifier.

### Samedi 19 juin – 14h à Germont (avec la MNB)

Venez découvrir et comprendre le rôle d'une zone humide remarquable : le Marais de Germont.

### Dimanche 20 juin – 9h à Saint-Juvin (avec le ReNArd)

Venez découvrir les oiseaux prairiaux et le réseau Natura 2000 de la vallée de l'Aire.

### Mercredi 7 juillet – 14h à Bairon (avec la Maison de la Nature)

Partez en famille, à la recherche de la faune et de la flore du site Natura 2000.

### Samedi 21 août – 14h à Bairon (avec la Maison de la Nature)

Sortie réservée aux Personnes à Mobilité Réduite (6 places). Venez découvrir la biodiversité du Vieil-Etang en gyropode adapté.

### Samedi 21 août – 19h30 à Bairon (avec le ReNArd)

### Ou Samedi 28 août – 19h30 à Autry (avec le ReNArd)

Diaporama suivi d'une promenade nocturne. Ces créatures de la nuit, méconnues et fascinantes, n'auront plus de secrets pour vous !



**Réservation obligatoire au 06 37 73 33 18. Sorties gratuites.**  
**Places limitées. L'organisation et les modalités de ces sorties sont soumises à l'évolution des mesures sanitaires actuelles.**



L'animation des 6 sites Natura 2000 de la 2C2A est cofinancée par l'Union européenne L'Europe s'engage en Champagne-Ardenne avec le FEDER



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST

## Contact

Aurélien MUSU  
Coordinateur Natura 2000

☎ 03 24 71 59 93  
✉ [natura2000@argonne-ardennaise.fr](mailto:natura2000@argonne-ardennaise.fr)

## En 2021, le partenariat avec le CERFE s'enrichit

### Un programme annuel

Chaque année, l'Argonne Ardennaise et l'Université Reims Champagne-Ardenne s'accordent sur un programme d'actions scientifiques et participatives : séances «Théâtre du vivant» au Parc Argonne Découverte, conférences grand public, animations scolaires...

### Nouveauté 2021 : les Cordées de la réussite

Il s'agit d'un programme de mise en réseau des établissements pour accompagner les projets d'orientation. Le but des Cordées de la réussite est de

mettre en place des actions pour donner à chaque élève les moyens de sa réussite dans l'élaboration de son projet d'orientation, quel que soit le parcours envisagé, par un accompagnement continu dès la classe de 4<sup>e</sup>, jusqu'au baccalauréat et au-delà.

A ce titre, le CERFE s'engage dans un partenariat avec la Cité Scolaire de Vouziers, pour les élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, encadrés par leurs professeurs de mathématiques et d'histoire-géographie.

### Focus sur le CERFE

CERFE : Centre de Recherche et de Formation en Eco-éthologie (étude scientifique du comportement des animaux sauvages, principalement en milieu naturel).

Le CERFE, créé en 1999 par la Communauté de Communes, est devenu une station de terrain de l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) depuis 2010. Depuis sa création, il assure

trois missions :

- la recherche
- la formation
- la diffusion de la culture scientifique



## Un pôle d'excellence se développe en Argonne Ardennaise

Avec la présence de 6 sites Natura 2000 (gérés par la communauté de communes) et plusieurs acteurs importants dans le domaine environnemental (la Maison de la Nature, la Hulotte, le CERFE, le Conservatoire d'Espaces Naturels, etc), un projet Zone Atelier Argonne (ZARG) a récemment été retenu par le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS). Des équipes scientifiques de haut niveau devraient être pilotées depuis Belval-Bois-des-Dames (étang en photo) en Argonne Ardennaise d'ici 2023. Plus d'informations à venir.



# Notre territoire / Travaux

## Le point photo sur les chantiers en cours

### Maison de Santé de Buzancy



La réception du chantier a eu lieu le 30 avril et les professionnels de la Maison de Santé ont pu accueillir leurs premiers patients dès le lundi 3 mai.

### Toiture du bâtiment principal au PAD



### Aire d'accueil des gens du voyage



# Notre territoire / Services à la population

## Le sport s'inscrit dans le parcours de soins

La mise en œuvre du Contrat Local de Santé (CLS) se poursuit sur l'ensemble du territoire de l'Argonne Ardennaise. En décembre 2020, un nouveau partenaire, le Réseau Sport Santé Bien Être (RSSBE), nous a rejoint pour développer et impulser la dynamique Sport-Santé auprès des associations sportives du territoire.



PRESCRI'  
m@ouv

## Bouger plus pour vivre mieux !

➤ En savoir plus  
[prescriouv-grandest.fr](http://prescriouv-grandest.fr)

### Le Réseau Sport-Santé Bien Être (RSS-BE) : opérateur du dispositif Prescri'mouv dans les Ardennes

Lancé en octobre 2018, le dispositif Prescri'mouv vise à améliorer la santé et la condition physique des personnes atteintes de certaines maladies chroniques. Il permet aux médecins traitants d'orienter leurs patients vers une activité physique adaptée (APA), de qualité et réalisée au plus proche du domicile du patient.

Tous les professionnels intervenant dans le dispositif sont formés à la prise en charge de maladies chroniques. Ils sont en capacité de proposer des accompagnements spécifiques adaptés aux besoins de chacun patient.

### La labellisation : pour des créneaux sport santé dédiés et sécurisés

La labellisation Prescri'mouv vise à reconnaître les structures capables de proposer des créneaux sport-santé, gage de qualité.

Tout acteur de la région Grand Est s'inscrivant dans la liste ci-dessous et développant une initiative de proximité dans le domaine du Sport-Santé,

peut demander la labellisation :

- les associations sportives,
- les structures ayant l'agrément jeunesse et sport,
- les collectivités territoriales,
- les micro-entrepreneurs et les masseurs-kinésithérapeutes (demande de carte professionnelle d'éducateur sportif),
- les structures privées à but lucratif (sous certaines conditions).

### Vous souhaitez proposer un ou plusieurs créneaux sport santé dans le cadre du dispositif ?



Demandez le label Prescri'mouv ! Le Réseau Sport Santé Bien Être vous accompagne dans la mise en place de créneaux et la recherche de financement.

Contact  
Camille Mansuy  
(07.81.77.21.74)  
[mansuy.rssbe@gmail.com](mailto:mansuy.rssbe@gmail.com)



Réseau Champagne-Ardenne

## Siège administratif

44-46 rue du Chemin Salé - 08400 VOUZIERES

03 24 30 23 94 - [www.argonne-ardennaise.fr](http://www.argonne-ardennaise.fr)

Ouvert du lundi au vendredi : 8h45-12h00 et 13h30-17h00

Directeur Général des Services : Léo MAKSDUD

Directrice Générale Adjointe : Karine ODIENNE

Directrice des Services Techniques : Sophie BRAQUET



### Déchets ménagers

Facturation, bac poubelle,  
conseils sur le tri, prévention...

Mathieu SANTERRE, Justine CHARDIN  
Tél. 03 24 30 55 71

### HORAIRES D'OUVERTURE D'ÉTÉ DU 1<sup>ER</sup> AVRIL AU 31 OCTOBRE

#### DÉCHÈTERIE DE VOUZIERES

Du lundi au vendredi : 9h - 11h50 et 14h - 17h50  
(fermée le jeudi matin) Samedi : 9h - 11h50 et 13h - 16h50

#### DÉCHÈTERIE DE BUZANCY

Lundi : 13h - 18h30 (horaire de couvre-feu)  
Samedi semaine paire : 9h - 12h

#### DÉCHÈTERIE DE MACHAULT

Mardi : 13h - 18h30 (horaire de couvre-feu)  
Samedi semaine paire : 14h - 17h

#### DÉCHÈTERIE DE BAIRON ET SES ENVIRONS (LE CHESNE)

Mercredi : 13h - 18h30 (horaire de couvre-feu)  
Samedi semaine impaire : 9h - 12h

#### DÉCHÈTERIE DE GRANDPRÉ

Jeudi : 13h - 18h30 (horaire de couvre-feu)  
Samedi semaine impaire : 14h - 17h

#### DÉCHÈTERIE DE CHALLERANGE

Vendredi : 13h - 18h30 (horaire de couvre-feu)  
Samedi semaine paire : 14h - 17h

Horaires disponibles sur [www.argonne-ardennaise.fr](http://www.argonne-ardennaise.fr)

TRAME VERTE ET BLEUE  
GRAND SITE  
EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ



### Trame Verte et Bleue

Valérie GENESSEAUX  
Tél. 03 51 50 70 06



### Natura 2000

Aurélien MUSU  
Tél. 03 24 71 59 93



### Parc Argonne Découverte

08250 OLIZY-PRIMAT - Tél. 03 24 710 738  
[parc-argonne-decouverte.fr](http://parc-argonne-decouverte.fr)



**Argonne  
en Ardenne**

| Office de Tourisme |

10 place Carnot à Vouziers - Tél. 03 24 71 97 57  
[www.argonne-en-ardenne.fr](http://www.argonne-en-ardenne.fr)

### Office de Tourisme Argonne en Ardenne



### Relais Petite Enfance

Liste des assistant(e)s maternel(le)s  
agréé(e)s, informations sur le contrat de  
travail, ateliers d'information, animations...

Annie DEMISSY - Tél. 03 24 30 23 94 - Permanences :  
Lundi et Mercredi : 13h30 - 16h30 - Vendredi : 9h00 - 12h00  
Permanences physiques uniquement sur RDV



### FRANCE SERVICES

Aide aux démarches administratives

#### EN SOUS-PRÉFECTURE À VOUZIERES

Du lundi au vendredi de 8h30 - 12h00  
et 13h30-17h00

#### SERVICE ITINÉRANT (À LA DEMANDE)

Tous les après-midis de 13h00 à 17h00

Claudie TURK - Céline LALANDE  
Tél. 03 24 30 47 67



### Habitat - Logements

#### SUBVENTIONS HABITER MIEUX

Rénovation, amélioration de l'efficacité énergétique

#### AIDES TOITURES-FAÇADES

#### AIDES DÉMOLITION DE RUINES

#### LOGEMENTS À LOUER

L'Argonne Ardennaise gère un parc de 17 logements communaux.

Caroline GUTKNECHT - Tél. 03 24 30 23 94



### Développement économique

#### PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES, ZONES D'ACTIVITÉS, ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

Terrains à vendre, locaux professionnels à louer,  
aide au montage de projets, dispositifs d'aide

Germain HERBINET - David MAUGER  
Tél. 03 24 30 23 94



### Vie Associative

#### MONTAGE DE PROJETS - RECHERCHE DE FINANCEMENTS ACCOMPAGNEMENT AUX DÉMARCHES

Laurent SCHEFFER - Tel.: 03 24 30 23 94

Permanences les mardis et vendredis de 13h30 à 17h